

BE-A0524_708520_707621_FRE

Inventaire des archives de l'administration
municipale de Chièvres / - In : Inventaires
des archives des administrations
municipales des cantons de Braine-le-
Comte, Chièvres, Enghien, Harv



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Histoire institutionnelle/Biographie/Histoire de la famille.....	5
Organisation.....	5
Archives.....	6
Historique.....	6
Contenu et structure.....	8
Contenu.....	8
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
INVENTAIRE DES ARCHIVES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DU CANTON DE CHIÈVRES.....	9
4 - 5 Registres relatifs à l'enregistrement et à la délivrance de patentes à des artisans, commerçants, huissiers et notaires du canton, 1796-1800 (1).....	9

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Administration municipale canton de Chièvres

Période:

1795 - 1800

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0524.732

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 7.00
- Etendue inventoriée: 0.45 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Mons

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Le fonds d'archives est librement consultable.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

HISTOIRE INSTITUTIONELLE/BIOGRAPHIE/HISTOIRE DE LA FAMILLE

Les administrations municipales de cantons, mises sur pied à la fin de l'année 1795, cesseront leur activité le 1er prairial an VIII (21 mai 1800) par arrêté des consuls du 17 ventôse an VIII (8 mars 1800). Le sous-préfet est alors chargé de veiller sur les archives des ex-administrations municipales.

ORGANISATION

Les administrations municipales de canton sont organisées en fonction de la constitution de l'an III et des lois des 21 fructidor an III (7 septembre 1795) et 19 vendémiaire an IV (11 octobre 1795). Les communes dont la population est inférieure à 5.000 habitants ne disposent que d'agents d'exécution (l'agent municipal et son adjoint) et sont soumises par canton à une administration commune : l'administration municipale du canton dirigée par un président élu par l'assemblée primaire du canton. Un commissaire du Directoire surveille chaque administration municipale.

Les agents de toutes les communes d'un même canton se réunissent au chef-lieu de canton au moins une fois tous les dix jours, avec un président élu et en présence du commissaire nommé par le Directoire pour former l'administration municipale de canton

1

. La municipalité cantonale est dirigée par un président élu par l'assemblée primaire cantonale pour deux ans, contrôlé par le commissaire cantonal, nommé par le Directoire. Dans les communes de plus de cinq mille âmes, formant un canton à elles seules, une administration municipale composée de cinq (pour les communes de 5.000 à 10.000 habitants), sept (communes de 10.000 à 50.000 habitants) ou neuf (communes de 50.000 à 100.000 habitants) officiers municipaux est élue

2

. Les communes n'élisent qu'un agent chargé de la police et de l'état civil et un adjoint pour le suppléer. L'absence de toute rétribution financière pour les fonctions municipales explique l'activité réduite, les démissions fréquentes et la difficulté de pourvoir au remplacement des démissionnaires.

1 L. DE LANZAC DE LABORIE, La Domination française en Belgique. Directoire - Consulat - Empire, 1795-1814, Paris, 1895, t. 1, p. 19.

2 C. DEVOLDER, De Verenigde Departementen onder Frans Bewind. De constitutionele instellingen van het Directoire, Bruxelles, 1997, p. 137-147 (Archives générales du Royaume. Studia, 71).

ARCHIVES

HISTORIQUE

En application d'une décision du ministre de l'Intérieur en date du 23 mars 1904 a lieu le versement, par l'administration provinciale, des archives de la préfecture du département de Jemappes et du gouvernement provincial sous le régime hollandais. Ces archives se trouvaient jusqu'alors placées sous la garde du greffier provincial en vertu de l'article 120 de la loi provinciale

3

.

Durant la guerre 1914-1918, " à raison des recherches de plus en plus nombreuses effectuées par le public dans les archives des régimes français et hollandais, ces documents, rangés jusqu'en 1915 dans un grenier mansardé, ont été installés dans une salle du rez-de-chaussée et ainsi rapprochés de la salle de lecture "

4

. Au cours de ces années de guerre, Armand Carlot, archiviste, a procédé au déplacement de ces archives des régimes français et hollandais et " il a rédigé un inventaire par rubriques des 1008 liasses de ce fonds "

5

. De ce travail, il subsiste le fichier relatif aux liasses du " fonds français et hollandais ", unique moyen d'accès à ce fonds à ce jour pour le chercheur, avec celui consacré aux registres.

Dans les rapports d'activité de 1930 à 1936, sous la section " archives modernes " est mentionné le fonds des régimes français et hollandais, 1794-1830, composé de 2.829 documents

6

. C'est durant cette période qu'Ivan Delatte, archiviste-paléographe, a " dressé l'inventaire des registres du fonds des régimes français et hollandais (1792 à 1823) "

7

.

Ces deux fichiers formaient un inventaire sommaire qui ne suivait pas un ordre de classement précis et confondait les périodes française et hollandaise. Marinette Bruwier a écrit à son propos " il servira de guide mais ne rend pas

3 W. DE KEYZER, " Archives de l'État à Mons " dans R. LAURENT, H. COPPENS (dir.), Les Archives de l'État en Belgique, 1796-1996. Historique de l'institution et répertoire bibliographique des archivistes, Bruxelles, 1996, p. 193. (Miscellanea Archivistica. Studia, 86).

4 Les Archives de l'État en Belgique pendant la guerre (1914-1918). Annuaire publié sous la direction de Joseph Cuvelier, Archiviste général du Royaume, Bruxelles, 1919, p. 351.

5 Ibidem, p. 359.

6 Les Archives de l'État en Belgique de 1930 à 1936. Rapports publiés sous la direction de D. Brouwers, Archiviste général du Royaume, Bruxelles, 1937, p. 357.

7 Ibidem, p. 367.

compte de la richesse du fonds de façon satisfaisante "

8

.

Les archives provinciales postérieures à 1830 sont, à la même époque, conservées dans le grenier du dépôt, ancien couvent des Visitandines. En 1913, leur transfert dans l'ancienne chapelle du couvent des Visitandines, jouxtant le dépôt, est décidé

9

. Le déménagement des dossiers de l'administration provinciale vers cet édifice aménagé est effectué en 1925

10

. Après le bombardement du 14 mai 1940, il ne subsistera de cette chapelle que les murs extérieurs.

8 M. BRUWIER, " La révolution industrielle dans la région Mons-Charleroi " dans *Industrie et société en Hainaut et en Wallonie du XVIIIe au XXe siècle*. Recueil d'articles de Marinette Bruwier, Bruxelles, 1996, p. 174.

9 *Les Archives de l'État en Belgique*. Annuaire publié sous la direction de Joseph Cuvelier, Archiviste général du Royaume, Bruxelles, 1914, p. 406.

10 *Les Archives de l'État en Belgique de 1919 à 1930*. Rapports publiés sous la direction de Joseph Cuvelier, archiviste général du Royaume, Bruxelles, 1931, p. 767.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives des administrations municipales de canton sont une source précieuse pour l'histoire locale. La consultation des archives de l'administration centrale du département permettra de mieux appréhender le fonctionnement de cette nouvelle structure administrative hiérarchisée.

Description des séries et des éléments

- INVENTAIRE DES ARCHIVES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DU CANTON DE CHIÈVRES
- 1 Registre des procès-verbaux des séances de l'administration municipale du canton de Chièvres, 21 ventôse an IV - 8 nivôse an VI [11 mars 1796 - 28 décembre 1797].
1795-1798 1 volume
 - 2 Registre contenant copie de la correspondance adressée par l'administration municipale à l'administration centrale et à d'autres administrations municipales, 14 floréal an IV - 8 germinal an VIII [3 mai 1796 - 29 mars 1800].
1795-1800 1 volume
 - 3 Registre relatifs aux décisions prises par l'administration municipale en réponse aux pétitions adressées par des particuliers, 4 thermidor an VII - 28 germinal an VIII [22 juillet 1799 - 18 avril 1800].
1798-1800 1 volume
- 4 - 5 REGISTRES RELATIFS À L'ENREGISTREMENT ET À LA DÉLIVRANCE DE PATENTES À DES ARTISANS, COMMERÇANTS, HUISSIERS ET NOTAIRES DU CANTON, 1796-1800 (1).*
- 4 N° 1 - 184, 6 vendémiaire an V - 18 vendémiaire an VII [27 septembre 1796 - 9 octobre 1798].
1796-1799
 - 5 N° 1 - 208, 22 brumaire an VII - 30 floréal an VIII [12 novembre 1798 - 20 mai 1800].
1798-1800
 - 6 Registre relatif aux citations à comparaître devant l'administration municipale, 15 floréal an IV - 14 vendémiaire an V [4 mai - 5 octobre 1796].
1795-1797 1 volume
 - 7 Registre destiné à l'enregistrement des commissions et pouvoirs délivrés à différents agents pour opérer dans le canton municipal, 9 floréal an IV - 22 germinal an VIII [28 avril 1796 - 12 mai 1800].
1795-1800 1 volume